

o.222.P.O. - MD/mam

Le 21 novembre 1973

Note à Monsieur l'Ambassadeur René KellerConflit du Proche-Orient -
Affrètement par la Confédération
de 4 avions pour le CICR1° DC-6 de la Compagnie Balair

Le dimanche 8 octobre, M. Bill reçoit un appel du CICR. Il lui est demandé si la Confédération pourrait mettre à la disposition de l'organisation un avion DC-6 qui servirait à l'acheminement des secours et à l'échange de prisonniers de guerre blessés.

Dans sa séance du 10 octobre, le Conseil fédéral déclare que la Suisse fera tout ce qui dépend d'elle pour favoriser l'action du CICR. Un avion DC-6 est dès lors affrété par le Département Politique et quitte la Suisse pour Nicosie le 13 octobre, transportant entre autres 7 tonnes de plasma sanguin.

2° DC-9 de la Compagnie Balair

1er novembre : A la suite de la première rencontre qui a lieu entre officiers égyptiens et israéliens, les négociations relatives à l'échange des prisonniers de guerre blessés semblent débloquées. L'échange doit porter sur 525 blessés au total (25 Israéliens, 500 Egyptiens) et se dérouler dans l'espace de 3 à 4 jours. Aussi le CICR demande-t-il un second avion à la Confédération (note du 1er novembre de M. Pictet au Secrétaire général). La requête est acceptée et le jour même un DC-9 de la Compagnie Balair quitte la Suisse pour Nicosie.

./.



- 2 -

3° DC-8 Balair remplacé par la suite par un avion identique de la Swissair. L'échange de prisonniers blessés et valides entre l'Egypte et Israël est décidé le 14 novembre. L'opération doit s'effectuer dans un délai de 6 à 8 jours et porte sur plus de 8100 personnes. Le Conseil fédéral accepte, dans sa séance du 14 novembre, de mettre 1, voire deux, DC-8 à la disposition du CICR pour lui permettre d'observer le délai imposé. Un premier avion DC-8 de Balair quitte la Suisse le 15 au matin.

4° DC-8 de la Compagnie Swissair

Afin d'activer le rythme du transport et de l'échange des prisonniers blessés et valides, un quatrième avion est dépêché sur les lieux ^{le 17 novembre} conformément à l'accord du Conseil fédéral. Il s'agit d'un DC-8 appartenant à la Compagnie Swissair.

Direction
des organisations internationales
p.o.

(W. Mamboury)